Commune de LANGUIDIC

Le Croisty

Section TP ~~n°34~~ n°308-309-310

PLAN DE DIVISION

Propriété de la Commune de LANGUIDIC

DMPC n°3596X

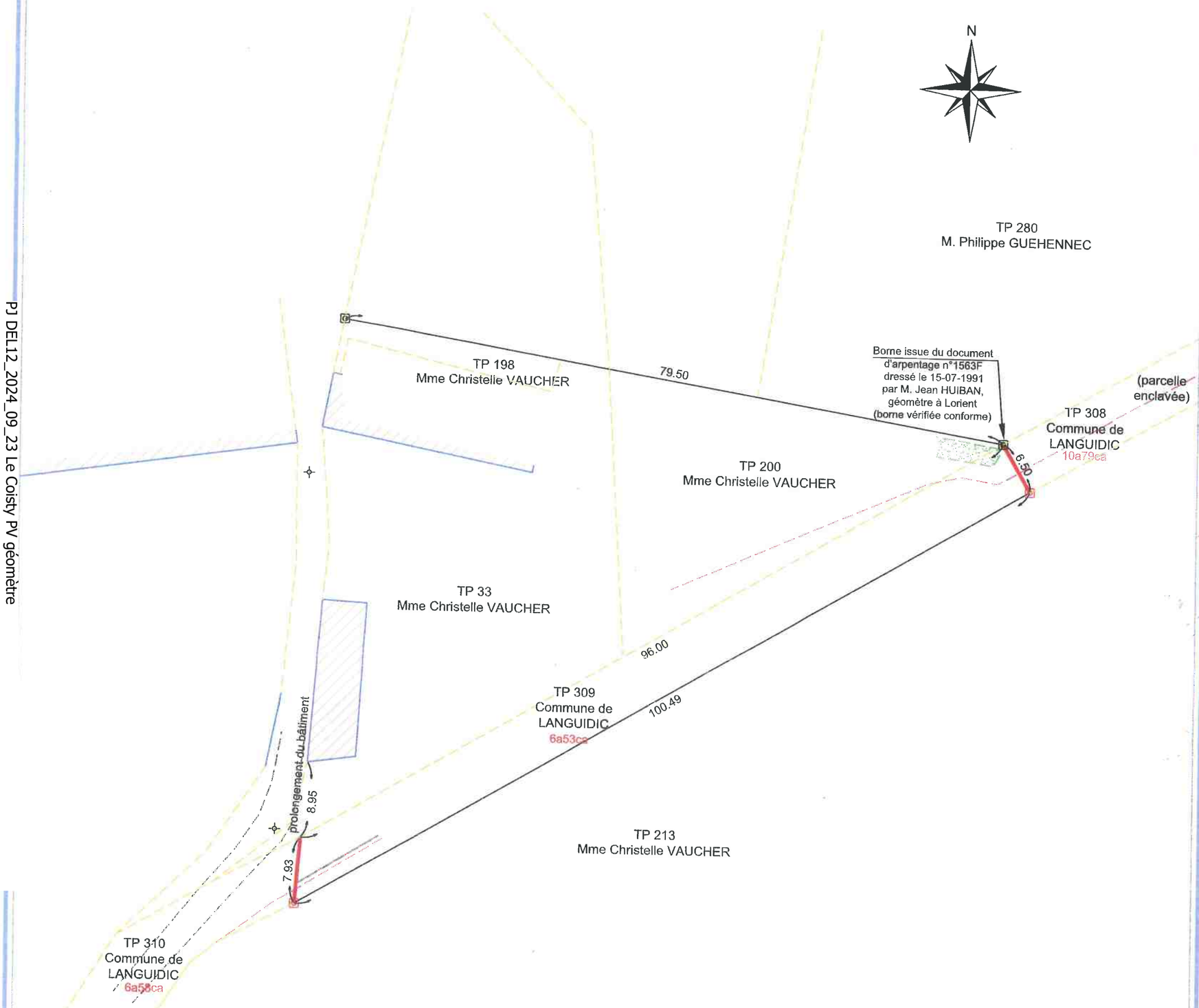

Les superficies réelles sont exprimées en m²

Les contenances, dites indicatives, sont exprimées en ha, a et ca

SELARL NICOLAS ASSOCIÉS
Géomètres-Experts - Urbanistes-Aménageurs
AGENCE D'HENNEBONT
Tél : 02 97 36 25 02
Email : hennebont@nicolas-a.fr

NICOLAS associés

ECHELLE 1 / 500

Dressé le 16-08-2023

Dressé par Marie JAMBOU

RGF 93 (CC48)

Référence : H23-090

Bâtiment		Borne existante	
Bord de chaussée		Borne nouvelle	
Clôture		Station	
Application cadastrale non bornée		31.21	Cotation
Limite divisoire		Limite objet du présent procès-verbal	

Validé par le Géomètre-Expert M. HINAULT Jean-Charles

JEAN-CHARLES HINAULT ID

JEAN-CHARLES HINAULT ID Validation 2023.08.17 09:12:39 +02'00'

Envoyé en préfecture le 27/09/2024
Reçu en préfecture le 27/09/2024
Publié le 30/09/2024
ID : 056-215601014-20240925-DEL1220240923-DE

PJ DEL12_2024_09_23 Le Coisty PV géomètre

Envoyé en préfecture le 27/09/2024
Reçu en préfecture le 27/09/2024
Publié le 30/09/2024
ID : 056-215601014-20240925-DEL1220240923-DE

CHANGEMENTS CONSTATÉS, ATTRIBUTION DES NOUVEAUX NUMÉROS DE PLAN ET CALCUL DES CONTENANCES

(colonnes 5, 6, 12 à 16 réservées à l'Administration)

SITUATION ANCIENNE

PRÉFIXE : 000

SECTION 1	N° DE PLAN 2	CONTENANCE ha 3	a	ca	arpentage 4
TP	34	21	90		
TOTAL		21	90		

SITUATION NOUVELLE

PRÉFIXE : 000

SECTION 5	N° DE PLAN 6	Désignation provisoire (1) 7	NOM ET PRÉNOM DU PROPRIÉTAIRE 8	N° DE LOT DE LOTISSEMENT 9	CONTENANCE ha 10	a	ca	CALCULS AUXILIAIRES ET COMPENSATIONS DES RÉSULTATS 11		arpentage 12	MISE AU POINT FISCALE LET INDIC. 13	NATURE DE CULTURE 14	CLASSE 15	CONTENANCE ha 16	a	ca
								S. graphique	Compensation							
TP	308	a	Commune de LANGUIDIC		10	79		1079	Hors Tolérance => 0							
TP	309	b	Acquéreur		6	53		653	Hors Tolérance => 0							
TP	310	c	Commune de LANGUIDIC		6	58		658	Hors Tolérance => 0							
								Total : 2390	Écart Cadastre : 200 Total : 0							
								Écart Cadastre Total : 200								
TOTAL					23	90								TOTAL		

La personne habilitée à établir le document doit identifier chaque parcelle nouvelle, sur l'extrait de plan, par une désignation provisoire sous la forme A, B, C...